



Conseil de l'Europe : Dimensions du paysage, réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, 2017, 283 p.

Rédigé par huit experts auprès du comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe, cet ouvrage fait le point sur les orientations et la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage de Florence ratifiée par la France en 2006. L'idée de paysage qui y est illustrée exprime en priorité le projet démocratique de qualification du cadre de vie des individus et des sociétés en Europe. Huit thèmes sont développés sous la forme de conseils aux gouvernements des États. S'agissant du développement des processus de gestion des paysages, prévus par la Convention, James Busquets Fabregas et Albert Cortina Ramos en rappellent la finalité (le bien-être des populations) et les cinq étapes : une vision territoriale du projet de paysage, un état des lieux et un diagnostic, une formulation et une mise en œuvre des propositions, et un suivi du processus pour construire avec les parties prenantes une authentique culture territoriale du paysage.

De nombreux professionnels du paysage sont appelés à intervenir dont les écologues, les agronomes, les urbanistes et les paysagistes. Concernant les infrastructures éoliennes, Emmanuel Contesse recommande une planification des équipements (les schémas territoriaux éoliens) afin de les insérer dans les paysages de manière compréhensible par les habitants. Il insiste sur le développement de critères paysagers propres à la culture de chaque pays européen et en accord avec les populations locales afin de prévenir les conflits avec les habitants concernés.

Le développement du tourisme et des loisirs demande, selon les quatre experts néerlandais, une très grande attention des États à l'identité culturelle et à l'attractivité des paysages, au-delà des questions environnementales et patrimoniales. Il conviendra de s'attacher autant à la qualification des paysages ordinaires qu'aux sites remarquables pour stimuler les économies locales, ainsi qu'à la mobilisation des parties prenantes des activités touristiques (habitants compris). Les paysages du loisir devraient faire partie des patrimoines territoriaux du XXI^e siècle.

La relation entre développement économique et développement touristique est soulignée par Joaquin Romano. Car il existe un lien étroit entre économie publique du bien-être, emploi, vie sociale et qualités perçues des paysages. En dépassant les oppositions académiques entre bien privé et bien public, les indications de la Convention permettent de définir des biens communs paysagers qui supposent des droits, des règles et la responsabilité de tous. Car le paysage est à la fois un produit de l'activité économique et un bien de consommation. L'enjeu majeur est alors de produire démocratiquement des lieux qualifiés, identitaires et historiques avec les parties prenantes des projets de protection, de création et d'aménagement des paysages, et non des non-lieux dépourvus de sens collectifs territorialisés.

Mais la notion de paysage ne suppose pas seulement des approches sensibles, esthétiques et esthésiques, expertes ou non, elle propose également de s'appuyer sur le « caractère » matériel et immatériel, écologique (biodiversité), sociogéographique (les structures paysagères) et culturel (identité locale et régionale) des lieux et des sites, comme le précise Jean-François Seguin. Ces approches, explique Yves Luginbühl, ne peuvent cependant éviter « la question de l'exercice de la démocratie et de sa capacité à rendre compte de l'avis des populations sur le devenir de leur cadre de vie ». Thème qu'il développe largement en analysant les formes contemporaines de démocratie paysagère participative dans le monde, leurs succès et leurs limites. Dans sa conclusion, il plaide pour une démocratie d'interaction entre parties prenantes des projets de paysage, processus continus et participatifs de construction volontaire des milieux de vie dans les territoires.

Troisième du genre depuis 2006, cet ouvrage rend compte, de manière approfondie mais inégale selon les thèmes, des expériences et des progrès de la mise en œuvre de la Convention du paysage en Europe. Il ne traite pas particulièrement des paysages agricoles et forestiers, mais montre clairement que leur devenir est l'affaire de tous.

Pierre Donadieu

Septembre 2017